

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 JUIN 2015**

Présents :

Mmes AUBERT Irène (CNIV) - FLOCH Claire (Pineau des Charentes) - FRANJUS-GUIGUES Dorothee (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette – LEPAGE Catherine (BNIC) - JACQUEMOT Christelle (VINIGP) - PAJOTIN Valérie (Anivin de France).

MM BAILLIF Jean-Marie (Pineau des Charentes) - BARRIAT Paul-André (IVBD) - BARILLERE Jean-Marie (CNIV) - BERNARD Michel (INTER RHONE) - BOVA Fabien (CIVB) - BREBAN Jean-Jacques (CIVP) – CARRERE Michel (IVSO) - CHARRIER Emmanuel (BIVC) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) - DIETRICH Robert (CIVA) - FARGES Bernard (CIVB) - FORGEAU Joël (Vin & Société) – MILLO François (CIVP) – PARIS Gilles (Inter Beaujolais) - PERRIN Vincent (CIVC) - PIGNOL Arnaud (INTER RHONE) - SALIES Jean-Louis (CIVR) - SANSON Gérard (CIVR) - SEGALA André (BIVB) – TESSON Eric (CNAOC) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - VINET Gérard (INTER LOIRE) - AGOSTINI Jérôme (CNIV).

DIEBOLD Eric et JOUVE Alain (Contrôleur Général Economie & Finance)

Excusés :

Mmes/M. BOBILLET-MONNOT Pascal (CNAOC) - BOUCHE Michel (CIVS) – BOUROLLEAU Audrey (Vin et Société) - BOURJADE Jean (InterBeaujolais) - GAYET Charles-Henri (CIVS) - GENEST Pierre (UMVIN) - HAUSHALTER Georges (CIVB) – JEANJEAN Frédéric (CIVL) – MORENO René (Anivin de France) – ORION Philippe (IGP Val de Loire) - OZANAM Nicolas (UMVIN) – ROUME Denis (SECTION IGP) - ROUMET Benoît (BIVC) – SERVAGE Michel (VINIGP) – SONNET Bernard (CIVCorse) - STENNE Benoît (InterLoire) - VILLARET Jérôme (CIVL).

Le Président Barillère ouvre la séance en félicitant Catherine Lepage pour la remise de sa légion d'honneur.

Il salue, ensuite Monsieur Bréban, qui laissera sa présidence lors de la prochaine Assemblée Générale de l'Interprofession des Vins de Provence qui verra partir en retraite François Millo, son directeur depuis 25 ans.

Enfin, il accueille Monsieur Baillif, nouveau Président de l'Interprofession du Pineau des Charentes et Monsieur Diebold, nouveau contrôleur général de nombre d'Interprofessions, et remercie Alain Jouve, pour sa collaboration constructive, qui part à la retraite.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du CNIV du 27 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

PARTIE STATUTAIRE

Le Trésorier, Michel Bernard, présente la validation des comptes du CNIV 2014 et l'exécution et les adaptations du budget 2015, telles que proposées par le Conseil Exécutif.

1. Validation des comptes 2014

Concernant le fonctionnement, il y a un écart sur certains postes, et en particulier celui des 'rémunérations et charges sociales' lié à l'intégration du poste 'Economie' et aux provisions de retraite. Les autres frais de gestion, également en augmentation, prennent en compte des honoraires d'avocat pour la rédaction et la mise à jour des contrats de travail, et des frais de téléphonie (qui sont en cours de régularisation).

Les 'cotisations et participations' font apparaître un excédent de 6 142 euros lié à un recul du budget de participation à SCC en charge de la stratégie collective et des questions de communication pour l'ensemble des Interprofessions agricoles et agroalimentaires.

Les actions communes font apparaître un très léger déficit de 497 euros et le suivi économique montre des dépenses moindres, notamment du fait de la non mise en œuvre de l'étude restauration à l'étranger.

La partie technique est parfaitement conforme à ce qui était prévu.

Enfin, le programme Chine fait apparaître un excédent, du fait d'une gestion très stricte des contrats, de 132 704 euros qui a été restitué aux Interprofessions.

L'Assemblée Générale du CNIV valide la proposition du Conseil Exécutif qui prévoit que l'excédent d'exercice de 41 727 euros soit affecté comme suit :

- 21 727 euros dans les réserves de l'association, ce qui les porte, avec le report à nouveau de 2013 de 11 540 euros, à 386 338 euros.
- 20 000 euros sur l'exercice 2015.

2. Exécution et adaptations du budget 2015

Les adaptations du budget 2015 sont présentées à l'Assemblée Générale.

Au sein du budget de fonctionnement, la ligne 'Salaires et charges sociales' a été modifiée pour prendre en compte l'évolution des provisions pour retraite. La ligne 'autres frais de gestion' intègre des achats nécessaires de matériel informatique.

Au sein des actions communes, a été insérée une nouvelle ligne relative à l'oenotourisme pour un budget de 20 000 euros qui couvrira les coûts de fonctionnement et déplacements liés au cluster et au pôle d'excellence. La ligne 'autres actions communes', par nature variable en fonction des décisions prises et à la demande des Professionnels, est corrigée pour intégrer les coûts liés aux différentes notes juridiques et au suivi des contentieux, notamment concernant les délais de paiement, préalablement décidés par le Conseil Exécutif.

Enfin, l'étude caviste, parce qu'elle se place au niveau national, voit son budget passer de 20 000 euros à 58 200 euros.

L'Assemblée générale valide l'exécution et l'ensemble des modifications du budget 2015, ainsi que les engagements en termes de provision de retraite.
Par ailleurs, elle donne son accord pour que les réserves soient présentées, pour plus de simplicité et de cohérence, sur une seule ligne.
Enfin, l'étude caviste sera appelée sur le fondement d'une grille spécifique pour l'année 2015 constituée sous forme de quatre niveaux de participation.

Le travail sur les grilles de financement des études et panels poursuit son cours avec comme objectif, d'une part la simplification et la transparence, et d'autre part, des propositions à l'Assemblée Générale du CNIV de novembre 2015.

3. Budget 2016 : Pavillon des Vins

Une présentation du projet de Pavillon des Vins au Salon de l'Agriculture est faite à l'Assemblée Générale qui en définit la stratégie et les objectifs.

L'Assemblée Générale du CNIV valide à l'unanimité :

- Le lancement d'un appel d'offres européen pour la réalisation du Pavillon des Vins de trois ans (2016/2018),
- Le budget annuel de 343 200 €HT par an pour les trois prochaines années, soit 1 029 600 €HT, sous réserve que les différentes conditions d'affermissement prévues soient remplies,
- Le dépôt auprès de FranceAgriMer d'un dossier de demande d'aide Promotion OCM marché intérieur de trois ans (2016/2018). La complexité de sa gestion attachée à l'articulation de produits et d'actions éligibles et non éligibles, et les risques qui en découlent notamment au moment des contrôles, est pleinement assumée.

Il est rappelé que la question de l'accompagnement financier de FranceAgriMer est en discussion et qu'elle conditionne la répartition de la prise de parole politique des différents intervenants, et de la délivrance des messages.

DOSSIERS EN COURS

1. Economie de la filière

Marie-Henriette Imberti présente les faits marquants 2015 de l'économie de la filière à l'Assemblée Générale. Elle couvre plus particulièrement la consommation mondiale d'alcool et de vins, la superficie du vignoble mondial et français, les récoltes et les exportations.

Il est constaté, aux termes de cette présentation, que finalement le marché mondial du vin... c'est l'Europe ! Ce qui conduit nécessairement à se poser la question de l'investissement de la filière au niveau européen. En effet, si nombre croissant de décisions, notamment les accords bilatéraux, viennent de Bruxelles, il est impératif de s'interroger sur l'engagement à prévoir en Europe, dans la mesure où, aujourd'hui, il est minime.

La question est posée aussi, en comparaison notamment au développement du rosé (plus clair et avec des arômes différents) rendu possible par l'absence de réglementation, du manque éventuel de souplesse dont souffrirait l'innovation technique de la filière. Ce sujet fait l'objet, par ailleurs, d'un véritable débat à l'INAO.

2. Point sur la Problématique du Dépérissement

Une note complète sur le plan du « Dépérissement du vignoble » est reproduite dans le document de réunion. Elle précise notamment l'état d'avancement de la mission, depuis le dernier Comité de Pilotage du 19 mai dernier, celui de l'état de l'art critique des connaissances, les premiers éléments de synthèse des entretiens menés auprès des acteurs de la filière, les suites de la démarche qui consiste à déterminer les principaux enjeux liés au dépérissement des vignobles, et enfin, le déroulé du séminaire du 22 juillet à la maison de la Chimie.

Une attention toute particulière est portée sur le langage utilisé. L'Interprofession des vins de Bourgogne a, notamment pour travailler ce point, accepté qu'une présentation soit réalisée lors de son Assemblée Générale afin de pouvoir analyser le rendu et la perception des informations transmises.

3. Point sur les financements publics et la Promotion

Promotion et maquette budgétaire OCM

Une note sur les financements publics possibles sur la promotion, nationaux et communautaires, et les dernières évolutions en la matière, est présentée dans le document de réunion.

L'Assemblée Générale est informée d'un travail en cours avec FranceAgriMer, conformément à ce qui a été demandé en Conseil Spécialisé, sur la maquette budgétaire de l'OCM passée (2008/2013) et en cours (2014/2018)¹. En effet, en janvier 2015, était présenté un plan au sein duquel la ligne « Promotion » n'était que de 17,4 millions d'euros, accompagné d'un appel à projets (dont le vote a été suspendu), qui ne pouvait inclure que de nouveaux pays et/ou de nouveaux opérateurs, qui avait vocation à utiliser l'intégralité de cette enveloppe.

¹ Ce travail a consisté à analyser « mathématiquement » l'utilisation du budget de l'OCM, année par année, mesure par mesure, mais aussi et surtout, au regard des appels à projets, des engagements qui s'en sont suivis, et des paiements effectivement réalisés. Cette méthode conduit à constater l'écart entre les engagements et les paiements, en particulier sur la promotion, et l'étalement des sommes non utilisées sur les autres mesures : le constat est ainsi que si la ligne promotion est annoncée, au 1^{er} janvier 2015, à 17,4 millions d'euros, elle est, en fait de 75 millions d'euros.

Un nouveau débat devrait avoir lieu le 15 juillet, au prochain Conseil Spécialisé, concernant la réalité de l'utilisation des lignes, avec un élément nouveau qu'est la possibilité annoncée par la Commission Européenne de pouvoir payer les mesures de l'OCM jusqu'en 2020².

L'étalement des sommes non dépensées vers les autres mesures, c'est-à-dire l'utilisation de la Promotion comme facteur d'ajustement, va entraîner un débat politique compliqué, néanmoins il doit avoir lieu parce qu'il s'agit d'un arbitrage de filière.

Economie

Des réunions ont eu lieu entre le Directeur du service économique de FranceAgriMer, André Barlier et le CNIV au sujet de la participation publique au financement des instruments économiques et la sanctuarisation des budgets concernés.

Recherche et Développement

Un courrier du Directeur Adjoint à l'Agriculture, dans le cadre d'Horizon 2020, a été adressé aux filières. Il ouvre la possibilité d'obtenir des financements à partir de 2017, sous réserve de l'association impérative des filières à la définition des priorités.

Les Directeurs sont invités à faire un retour rapide au CNIV sur le sujet afin de permettre la rédaction d'un appel à projets permettant l'engagement de ces fonds publics sur la Recherche et Développement.

Suite à ces différentes informations, s'en suit un débat qui conduit nécessairement à soulever, dans ce contexte non seulement de baisse drastique des fonds publics mais aussi d'accroissement de la prise en charge par les filières de dossiers d'intérêt général, la question des passagers clandestins.

Enfin, une information est donnée à l'Assemblée Générale sur la restructuration de la Sopexa vers une agence de communication privée, ce qui nécessite un accompagnement mais aussi d'avoir avec cette entreprise des relations claires. Le CNIV est donc en cours de négociation pour sortir de l'actionnariat.

4. Point Relations juridiques avec l'Administration

Une information est faite à l'Assemblée Générale sur l'état d'avancement du projet d'instruction administrative sur les accords interprofessionnels, les notes juridiques travaillées à la demande du Conseil Exécutif, sur les délais de paiement, et sur les questions communes posées dans les contentieux en cours et les réponses à leur apporter, et enfin, sur la dématérialisation des DRM.

L'Assemblée Générale donne mandat au CNIV pour poursuivre le travail initié, ainsi que pour mener, toutes les démarches juridiques ou politiques utiles à leur aboutissement.

² Cela signifie que la France n'est plus tenue par le calendrier initial qui imposait que la totalité des paiements, toute mesure confondue, ait été achevée en octobre 2018.

5. Stratégie des Interprofessions en matière d'actions collectives autour de la « valeur ajoutée France »

La mission confiée par le CNIV à Etienne Laporte ayant pour objet d'accompagner la définition du besoin et l'élaboration d'un schéma directeur d'une stratégie « Valeur Ajoutée France », consistant à en préciser les objectifs, les contours, et les modalités, et à définir la nature de la synergie possible entre cette stratégie et les actions des Interprofessions est présentée à l'Assemblée Générale. Elle s'inscrit dans un contexte où l'arrêt du fonds viticole de FranceAgriMer avait montré que si certaines actions n'existaient que du fait de la présence de fonds publics, le sujet de la « Valeur Ajoutée France » restait central, essentiel et stratégique pour la filière viticole. Il est rappelé qu'en revanche, cette mission n'avait pas vocation à élaborer un programme d'actions collectives.

6. Informations Vin et Société

Le Président Forgeau présente l'actualité de Vin et Société à l'Assemblée Générale. Il fait plus particulièrement état du travail réalisé sur la définition de la publicité, et remercie les représentations de la filière pour leur soutien et leur implication. Il présente également les sujets à venir sur l'éducation, le projet de la loi santé à la rentrée, le plan national sur la nutrition et la santé, et les problématiques européennes.

Ces sujets cruciaux traités au sein de Vin et Société, comme les différents dossiers fondamentaux développés au cours de la présente réunion, conduisent à conclure l'Assemblée Générale du CNIV sur la problématique sensible des « passagers clandestins ».
